

## **EST-CE FINI ? ...**

Conférence d'évaluation de la  
campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine

*REGARDER CE QUI A ÉTÉ FAIT ET ALLER DE L'AVANT*

Centre européen de la jeunesse, Strasbourg, 10-12 avril 2018

## **Conclusions de la conférence**

La conférence d'évaluation s'est tenue du 10 au 12 avril 2018 au Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Elle a permis de célébrer les réalisations de la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine, de réfléchir aux nouvelles menaces et de proposer de futures mesures visant à combattre le discours de haine et à garantir les droits de l'homme en ligne. Les représentants des comités nationaux de campagne et des comités de soutien, les militants en ligne, les partenaires européens, les autorités nationales et régionales, les professionnels de l'éducation et les jeunes militants étaient unis par l'expérience de cette campagne menée ensemble et par la motivation de milliers de jeunes, en Europe et au-delà, qui ont fait de cette initiative une véritable campagne de *jeunesse*.

La diffusion incontrôlée d'un discours de haine rejetant la diversité, le pluralisme, la démocratie et les droits de l'homme, après les attentats terroristes commis sur l'île d'Utøya le 22 juillet 2011, ainsi que les effets du harcèlement en ligne sur les jeunes, ont incité les représentants de la jeunesse au sein du Conseil mixte pour la jeunesse à proposer la campagne. Cette initiative a été soutenue par le Secrétaire Général et plusieurs États membres. Le Mouvement contre le discours de haine a été lancé en tant que la première campagne en ligne du Conseil de l'Europe le 22 mars 2013.

La campagne s'enracine sur une conception d'internet selon laquelle le réseau est un bien public et un espace commun où les droits de l'homme doivent s'appliquer pour tous et le respect de la dignité humaine doit être la priorité. Par la sensibilisation et l'éducation aux droits de l'homme, et en favorisant la réflexion critique, l'éducation aux médias et la capacité à dénoncer ou signaler le discours de haine et à s'y opposer, la campagne a encouragé l'exercice de la liberté d'expression et la pleine participation des jeunes au fonctionnement de la société, en ligne et hors ligne. Les jeunes ont été les agents, les acteurs et les militants, dans l'intérêt de tous.

Les effets du terrorisme et de l'extrémisme violent ont mis en évidence l'utilité de la campagne et incité le Comité des Ministres à la prolonger jusqu'en 2017. La nécessité de mettre en place des contre-récits et récits alternatifs destinés à combattre les idéologies

fondées sur la haine et la peur, a amené davantage de pays, de partenaires et de jeunes à rejoindre le mouvement.

Le discours de haine peut viser n'importe qui, sur la base de n'importe quelle caractéristique, identité ou appartenance, réelle ou perçue. D'où la nécessité absolue de la solidarité avec les cibles et les victimes et d'une action commune en faveur des droits de l'homme ; nous sommes tous des cibles et des victimes potentielles.

Cette campagne a donné lieu à un mouvement présent dans 45 pays, créé une communauté internationale de militants en ligne et suscité une multitude de partenariats. Elle a mobilisé de nouveaux partenaires et a été soutenue par tous les instruments du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, le Centre européen de la jeunesse à Strasbourg et Budapest, le Fonds européen pour la jeunesse, la coopération intergouvernementale et le système de cogestion.

La campagne a été la première grande initiative internationale à contrer le discours de haine et à le considérer comme un problème majeur de droits de l'homme. Elle a aussi permis les réalisations suivantes :

- sensibiliser à l'ampleur du discours de haine et au risque qu'il représente pour les jeunes et pour la société tout entière ;
- faire en sorte que des milliers d'éducateurs, de travailleurs de jeunesse et d'animateurs disposent des compétences nécessaires pour apprendre aux jeunes, par le biais de l'éducation aux droits de l'homme, à reconnaître le discours de haine, à le signaler et à y réagir ;
- mobiliser des milliers de jeunes, en Europe et au-delà, pour agir contre le discours de haine en ligne ;
- organiser des journées d'action pour mobiliser militants et partenaires autour de questions spécifiques et en solidarité avec des cibles spécifiques du discours de haine, et pour attirer l'attention sur des manifestations du discours de haine qui sont sous-estimées ou peu signalées ;
- créer, pour les jeunes et les militants des droits de l'homme, une forme positive d'engagement et d'identité, qui dépasse les frontières nationales, culturelles, sociales, religieuses, ethniques et organisationnelles ;
- réévaluer l'importance de l'éducation aux médias et à l'information dans l'éducation formelle et non formelle ;
- concevoir la gouvernance d'internet comme un domaine d'exercice de la citoyenneté et de la participation des jeunes : la prévention des atteintes aux droits de l'homme en ligne suppose aussi un examen critique des modes de régulation d'internet et des entreprises de ce secteur.

La campagne a aussi rappelé que la crise des droits de l'homme est bien réelle en Europe ; cette crise a également des répercussions très négatives sur la vie et les aspirations de nombreux jeunes.

Nombre de campagnes nationales reposaient presque exclusivement sur l'engagement bénévole de jeunes et d'organisations de jeunesse. Les engagements en faveur des droits de l'homme et de l'éducation aux droits de l'homme doivent aussi se traduire par des engagements financiers. L'éducation aux droits de l'homme reste très peu présente dans beaucoup de structures éducatives, y compris dans le secteur de l'éducation non formelle, et trop souvent soumise à une censure ou une autocensure.

Les institutions publiques restent souvent silencieuses face aux atteintes aux droits de l'homme et à la dignité commises par les grandes entreprises du secteur d'internet et

hésitent à agir. À certains moments, les démocraties représentatives semblent impuissantes et cette impuissance amène les jeunes à moins croire en la démocratie.

Les acteurs des droits de l'homme en ligne n'ont pas encore tous une compréhension suffisante de ce qu'est le discours de haine : la manifestation visible des opinions racistes et suprémacistes d'une partie de la société, et non pas simplement une autre forme de liberté d'expression. Le discours de haine ne peut être dissocié de préjugés profondément ancrés et de formes d'exclusion sociale et de discrimination.

Il importe de traiter et de combattre la discrimination et le discours de haine sous toutes leurs formes et quelles que soient les personnes visées. Il n'y a pas de formes acceptables du discours de haine.

La campagne européenne touche à sa fin mais le mouvement en faveur des droits de l'homme en ligne doit se poursuivre. Il importe que le Conseil de l'Europe, ses États membres et les organisations de la société civile participent à ce mouvement. Ils devraient :

1. donner leur plein soutien aux programmes d'éducation aux droits de l'homme ;
2. rendre largement accessibles des ressources pédagogiques sur la lutte contre l'intolérance et le discours de haine, et sur l'utilisation de contre-récits et de récits alternatifs pour favoriser le développement d'une culture des droits de l'homme, en ligne et hors ligne ;
3. renforcer les compétences des professionnels de l'éducation dans tous les secteurs de l'éducation, y compris l'éducation non formelle et le travail de jeunesse, de manière à ce qu'ils soient en mesure de lutter contre le discours de haine, de déconstruire les idées fausses et de promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques ;
4. soutenir le travail de jeunesse et les activités d'éducation non formelle qui permettent aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires à une culture de la démocratie fondée sur la réflexion critique, le dialogue interculturel et la transformation des conflits ;
5. renforcer les mécanismes de recours contre le discours de haine, contre les infractions motivées par la haine et contre la discrimination, en ligne et hors ligne, ainsi que les outils permettant de signaler ces comportements ;
6. apporter une aide aux cibles du discours de haine et des infractions motivées par la haine, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, notamment à la Recommandation de politique générale de l'ECRI intitulée « Combattre le discours de haine » ;
7. répondre au discours de haine en fonction du groupe social visé :
  - a. en associant pleinement le groupe visé à la conception des réponses,
  - b. au besoin, en prenant des mesures de renforcement des capacités et en informant les personnes concernées sur leurs droits,
  - c. en condamnant publiquement le discours de haine, quels que soient son auteur et sa cible,
  - d. en veillant à ce que la législation nationale garantisse une protection contre la discrimination et le discours de haine, quelle que soit leur motivation, aussi bien en ligne que hors ligne,
8. veiller à ce que le respect de la vie privée et la sécurité des enfants et des jeunes soient garantis en ligne :
  - a. en intégrant l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes scolaires, et dans les programmes de jeunesse, y compris dans les projets internationaux,

- b. en apportant un soutien aux parents, aux enseignants et aux travailleurs de jeunesse en mettant en œuvre une formation à la sécurité sur internet,
  - c. en proposant des lignes directrices faciles à comprendre qui expliquent comment demander conseil ou signaler un problème, et en garantissant une réponse rapide et adaptée,
  - d. en accordant la priorité à la sécurité et au bien-être des enfants et des jeunes, qui doivent passer avant, notamment, les intérêts commerciaux ;
9. soutenir la pleine participation des jeunes à la gouvernance d'internet, notamment :
- e. en veillant à ce qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits de l'homme en ligne, y compris leur droit à la liberté d'expression, d'association et de participation,
  - f. en leur expliquant comment les droits de l'homme sont protégés en ligne et comment exercer un recours, et en les informant de manière claire et précise sur les suites données aux signalements,
  - g. en leur expliquant les répercussions des innovations techniques sur l'exercice des droits de l'homme, y compris sur la participation en ligne, sur l'accès aux informations et le filtrage des informations, sur le respect de la vie privée et sur la protection contre les atteintes aux droits de l'homme,
  - h. en leur donnant le droit, les moyens et la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur tous les processus de gouvernance d'internet, en particulier au niveau national, et en prévoyant l'espace et le soutien nécessaires ;
10. rejeter l'utilisation du discours de haine à des fins politiques, économiques ou personnelles. Il faudrait :
- i. établir des alliances contre le discours de haine qui dépassent les clivages entre les secteurs et entre les partis, en s'inspirant de l'Alliance parlementaire contre la haine,
  - j. adopter des codes de déontologie et des instruments d'autorégulation qui s'appliquent aux parlements nationaux et régionaux, aux médias, aux entreprises du secteur d'internet, aux partis politiques et aux organisations de la société civile, et qui soient conformes aux normes du Conseil de l'Europe.
11. élaborer des normes nouvelles et actualisées concernant le discours de haine ;
12. soutenir les campagnes nationales en cours ;
13. aider les militants en ligne à mettre en place un réseau.

Le discours de haine n'est pas un phénomène ancien ; il demeure un danger réel. Nous restons actifs, vigilants et engagés pour continuer à donner vie au mouvement en faveur des droits de l'homme en ligne et préserver sa jeunesse et pertinence.